

# Concept de sélection pour le ski de fond en vue de la participation aux Jeux Olympiques d'hiver de Pékin 2022

Version : 27.11.2020/def.

*En cas de divergence, la version allemande (version signée) prévaut sur les autres versions.*

## 1 Base

Les directives de qualification (« Qualification System ») définies par la fédération internationale (FI) et le CIO, ainsi que les Directives relatives à la performance de Swiss Olympic pour les Jeux Olympiques d'hiver de Pékin 2022 « Viser la performance et battre ses records » servent de base à l'élaboration du présent concept de sélection.

## 2 Date de la manifestation

Jeux Olympiques d'hiver de Pékin 2022 : 04 – 20.02.2022

Programme détaillé des compétitions : <https://www.beijing2022.cn/fr/>

## 3 Nombre de participants / quotas

### 3.1 Dispositions du CIO relatives aux places de quota

- Quota d'athlètes : 296 athlètes au maximum
- Quota par CNO : 8 athlètes par sexe au maximum, total 16 athlètes par CNO
- Compétition individuelle : 4 athlètes au maximum
- Compétition par équipes : 1 équipe au maximum dans chaque course de relais

Les places de quota sont attribuées au CNO.

### 3.2 Critères de qualification selon les directives de la FI / du CIO

Les directives de la FI / du CIO s'appliquent conformément aux « SYSTÈMES DE QUALIFICATION POUR LES XXIV<sup>ES</sup> JEUX OLYMPIQUES D'HIVER, PÉKIN 2022, fédération internationale de ski, ski de fond ».

## 4 Sélections

### 4.1 Dispositions générales

Les sélections définitives sont décidées par la Commission de sélection de Swiss Olympic.

### 4.2 Période de sélection et compétitions de qualification

Toutes les compétitions définies par la fédération nationale et disputées pendant la période suivante seront prises en considération par la fédération nationale pour évaluer les athlètes et motiver la proposition de sélection adressée à Swiss Olympic.

Période de sélection : 27.11.2020 – 23.01.2022

Compétitions définies par la fédération nationale :

- Coupe du monde FIS 2020/21
- Coupe du monde FIS 2021/22
- Championnats du monde de ski nordique FIS Oberstdorf 2021
- CM FIS juniors et CM M23 2021
- Tour de Ski / Compétitions en plusieurs étapes 2021/22
- OPA Coupe Continentale COC 2021/22

Si une compétition de qualification prévue est annulée, la fédération nationale peut, en accord avec Swiss Olympic, en désigner une autre dont les conditions permettent d'atteindre la performance exigée. Si le nombre des participants à une compétition de qualification est faible, Swiss Olympic peut annuler sa reconnaissance en tant que telle ou la pondérer différemment, après en avoir discuté avec la fédération nationale.

#### **COVID-19 – Sélections en cas d'annulation de compétitions**

Si une partie des compétitions de qualification définies au point 4.2 sont annulées en raison de la COVID-19, la fédération peut, en accord avec Swiss Olympic, adapter les compétitions de qualification et/ou les critères de sélection.

Les ajustements seront communiqués aux athlètes et aux entraîneurs par la fédération après consultation avec Swiss Olympic.

### **4.3 Critères de sélection**

Critères principaux :

Pour pouvoir faire l'objet d'une proposition de sélection, les athlètes doivent remplir les critères suivants (par discipline) :

#### **Championnats du monde à Oberstdorf 2021**

- Individuel : top 6 et confirmation avec un top 30 en Coupe du monde 2021/22
- Relais : top 6 et confirmation avec un top 12 en Coupe du monde 2021/22
- Sprint par équipe : top 6 et confirmation avec un top 12 en Coupe du monde 2021/22

#### **Coupe du monde 2021/2022 – Individuel (distance)**

- Top 15  
ou :
- 2x top 25  
ou :
- Top 3 en OPA Coupe Continentale (COC) et confirmation avec un top 25 en Coupe du monde entre novembre 2021 et janvier 2022

#### **Coupe du monde 2021/2022 – Relais (distance)**

- Top 10

Si 3 athlètes ou plus ont atteint la sélection individuelle, une équipe de relais est proposée à la sélection. Le ou la quatrième athlète doit remplir au moins les critères de la FI définis au point 3.2 pour être éligible. La fédération propose l'athlète à la sélection sur la base d'un jugement de l'entraîneur.

La composition de l'équipe de relais et l'engagement de ces athlètes dans les compétitions individuelles sont décidés sur place en concertation avec Swiss Olympic (chef de Mission) (voir point 4.4).

#### **Coupe du monde 2021/2022 - Sprint**

- Top 15 en sprint libre  
ou :
- 2x top 25, dont 1 en sprint libre  
ou :
- Top 3 en OPA Coupe Continentale (COC) et confirmation avec un top 25 en Coupe du monde entre novembre 2021 et janvier 2022, dont 1 en sprint libre

#### **Coupe du monde 2017/2018 – Sprint par équipe**

- Top 10

Si 2 athlètes ont atteint la sélection individuelle en sprint ou en courte distance dans la technique cible, une équipe peut être proposée à la sélection.

La composition de l'équipe et l'engagement de ces athlètes dans les compétitions individuelles sont décidés sur place en concertation avec Swiss Olympic (chef de Mission) (voir point 4.4).

#### **Tour de Ski / Compétitions en plusieurs étapes**

- Top 15 du classement général

Les résultats individuels réalisés lors des compétitions en plusieurs étapes sont pris en compte comme des résultats de course de Coupe du monde.

#### **Athlètes avec un potentiel de médaille ou de diplôme à moyen terme**

Dispositions d'exception pour les talents de la relève présentant un potentiel très élevé :

Les athlètes M24 remplissant au moins la moitié des critères principaux peuvent être proposés à la sélection. Ils doivent toutefois disposer d'un potentiel de médaille ou de diplôme (jugement de l'entraîneur) aux JO de Milan Cortina 2026 et respecter un engagement correspondant.

Les athlètes remplissant les critères principaux sont sélectionnés en priorité par rapport aux athlètes de la relève.

**Atteindre les performances exigées (critères principaux) ne débouche pas automatiquement sur une sélection pour les Jeux Olympiques d'hiver 2022 de Pékin.**

Critères supplémentaires :

Si le nombre d'athlètes remplissant les critères principaux excède le nombre de places de quota disponibles, la Commission de sélection de la fédération nationale spécialisée choisit quels sont les athlètes qui feront l'objet d'une proposition de sélection en fonction des critères supplémentaires suivants :

- Evaluation de l'entraîneur
- Courbe de forme
- Etat de santé
- Potentiel de médaille
- Potentiel de diplôme
- Classement corrigé par nation (participations internationales)
- Comparaison avec les exigences des compétitions cibles (technique, durée et topographie)
- Points FIS servant à l'évaluation de la qualité de la compétition

**Si un pays ne profite pas de la totalité de son quota d'athlètes, la réattribution des places laissées libres n'est pas systématique. Une place de quota réattribuée (Reallocation) ne peut être occupée que par un athlète remplissant les critères de sélection correspondants.**

#### 4.4 Dispositions supplémentaires pour les athlètes engagés dans une deuxième discipline/distance

Si un athlète est sélectionné uniquement pour le relais/sprint par équipe ou pour une course de distance, il peut également être engagé dans une course de distance ou un sprint – en concertation avec Swiss Olympic (chef de Mission) - s’il a le potentiel pour obtenir un bon classement (ou voir point 4.5).

#### 4.5 Sélection pour la compétition de relais et la compétition par équipes

Un athlète peut faire l’objet d’une proposition de sélection si, pour des aspects liés à la discipline, cela confère un avantage aux athlètes de la même discipline ou à l’équipe de relais.

#### 4.6 Clause médicale

Les athlètes dont le potentiel d’obtention d’une médaille ou d’un diplôme est avéré peuvent bénéficier d’une réglementation spéciale pour des motifs médicaux.

Le certificat médical doit être établi **directement après** le début de la maladie ou la blessure. La fédération nationale propose en même temps d’autres compétitions de sélection ou critères d’évaluation à Swiss Olympic.

#### 4.7 Commissions de sélection

La Commission de sélection de la fédération nationale comprend les membres suivants :

- Hippolyt Kempf, Directeur Ski Nordique
- Christian Flury, Chef Ski de fond
- Ivan Hudac, chef entraîneur Ski de fond

La *Commission de sélection de Swiss Olympic* se compose de :

- Ralph Stöckli, Chef de Mission (présidence)
- Jürg Stahl, Président de Swiss Olympic
- Ruth Wipfli-Steinegger, Membre du Conseil exécutif de Swiss Olympic
- Martina van Berkel, membre du Conseil exécutif de Swiss Olympic et de la commission des athlètes

La Commission de sélection de Swiss Olympic veille à ce que la proposition de sélection de la fédération nationale respecte les critères et directives susmentionnés, et prend les décisions en lien avec la sélection en s’appuyant sur la demande de la fédération nationale.

## 5 Communication

Le présent concept de sélection est établi en deux exemplaires à signer. Après approbation du chef d’équipe, il est publié pour l’hiver 2020/2021, en même temps que les documents relatifs à l’ensemble des autres sports, dans le cadre d’une conférence de presse et sur le site Internet de Swiss Olympic.

La fédération nationale s’assure que les athlètes et les entraîneurs impliqués ont vu et lu le concept de sélection et en ont pris connaissance.

Après la confirmation de la sélection par la Commission de sélection de Swiss Olympic, le Chef de Mission informe oralement le chef d’équipe. Ce dernier transmet également les informations aux athlètes concernés oralement (même en cas de décision négative). Le Chef de Mission et le chef d’équipe décident de la date à laquelle le communiqué préparé par Swiss Olympic sera publié. Le chef d’équipe est responsable de la communication au sein de la fédération nationale et du respect du délai d’embargo.

## 6 Agenda

- Début de la période de sélection (cf. 4.2) : 27.11.2020
- Fin de la période de sélection (cf. 4.2) : 23.01.2022
- Obtention des places de quota par la fédération internationale : 17.01.2022
- Confirmation par Swiss Olympic des places de quotas à la fédération internationale : 18.01.2022
- La fédération nationale dépose la 1ère demande de sélection auprès de Swiss Olympic le : 17.01.2022
- 1ère date officielle de la sélection : 18.01.2022
- Réattribution éventuelle : 19.-20.01.2022
- La fédération nationale dépose la 2ème demande de sélection auprès de Swiss Olympic le : 23.01.2022
- 2ème date officielle de la sélection : 23.01.2022 (Sport entries 24.01.2022, 23H59, heure locale chinoise)